



ÉTATS FINANCIERS
AU 31.12.2022

BILAN ACTIF

Notes	BILAN - ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
1	2-Actifs Incorporels	7 988	8 030
	2- Actifs incorporels	7 988	8 030
1;2;3;4	3-Placements	36 424 299	37 063 190
	3A-Terrains et constructions	931 187	888 631
	3B-Autres placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation	1 003 851	2 325 560
	3C-Autres placements	34 489 262	33 848 999
4	4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	19 351 805	18 721 207
	4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	19 351 805	18 721 207
11	5-Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	34 218	79 138
	5B-Provisions d'assurance vie	202	39 893
	5C-Provisions pour sinistres (Vie)	5 980	4 406
	5D-Provisions pour sinistres (Non Vie)	22 081	11 663
	5G-Provisions d'égalisation	1 201	1 747
	5I-Autres provisions techniques (Non Vie)	4 754	21 429
6;3	6-Créances	198 041	169 533
	6A-Créances nées d'opérations d'assurances directes	53 774	56 348
	6AB-Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	53 774	56 348
	6C-Autres créances	144 266	113 185
	6CA-Personnel	3	4
	6CB-Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	3 615	3 103
	6CC-Débiteurs divers	140 648	110 078
	7-Autres Actifs	52 603	9 817
	7A-Actifs corporels d'exploitation	321	305
	7B-Comptes courants et caisse	52 281	9 512
5;7	8-Comptes de Régularisation - Actif	581 890	620 885
	8A-Intérêts et loyers acquis non échus	288 797	289 716
	8C-Autres comptes de régularisation	293 092	331 168
	TOTAL DE L'ACTIF	56 650 843	56 671 800

BILAN PASSIF

Notes	BILAN - PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
9	1-Capitaux propres	2 304 866	2 138 517
	1A-Capital social	1 235 000	1 175 000
	1B-Primes liées au capital	348 968	308 348
	1D-Autres réserves	42 249	77 767
	1E-Report à nouveau	476 244	407 815
	1F-Résultat de l'exercice	202 405	169 588
3;10	2-Passifs subordonnés	600 000	600 000
	2-Passifs subordonnés	600 000	600 000
11	3-Provisions techniques brutes	31 930 232	32 608 831
	3B-Provisions d'assurance-vie	30 161 129	30 775 970
	3C-Provisions pour sinistres (Vie)	314 713	295 332
	3D-Provisions pour sinistres (Non Vie)	86 047	68 935
	3E-Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)	1 202 986	1 348 326
	3G-Provisions pour égalisation	65 212	21 975
	3H-Autres provisions techniques (Vie)	60	64
	3I-Autres provisions techniques (Non Vie)	100 082	98 230
	4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	19 351 805	18 721 207
	4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	19 351 805	18 721 207
12	5-Provisions	4 862	4 490
	5-Provisions	4 862	4 490
13	6-Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagement technique	13 702	8 635
	6-Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagement technique	13 702	8 635
14;3	7-Autres dettes	2 017 674	2 181 840
	7A-Dettes nées d'opérations d'assurances directes	187 056	181 975
	7B-Dettes nées d'opérations de réassurances	12 361	13 546
	7D-Dettes auprès des établissements de crédit	9 026	24 452
	7E-Autres dettes	1 809 231	1 961 868
	7EB-Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 629 941	1 804 699
	7EC-Personnel	8 433	7 289
	7ED-Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	30 755	24 948
	7EE-Créanciers divers	140 102	124 932
5;7	8-Comptes de régularisation passif	427 701	408 279
	8-Comptes de régularisation passif	427 701	408 279
	TOTAL DU PASSIF	56 650 843	56 671 800

HORS BILAN

Notes	Hors Bilan (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
3	1 - Engagements reçus	87 527	95 029
	1A - Avals, cautions et garanties reçus	10 249	19 339
	1B - Autres engagements reçus	77 278	75 690
3	2 - Engagements donnés	1 618 386	1 489 474
	2C - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	1 598 826	1 459 036
	2E - Autres engagements donnés	19 560	30 438
13	3 - Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	61 935	11 760
	5 - Encours d'instruments financiers à terme	3 428 360	3 539 238

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

Notes	Compte Technique de l'assurance non vie (en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021
		OPERATIONS BRUTES	CESSIONS & RETRO-CESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
	1-Primes acquises	70 870	-14 844	56 026	57 208
	1A-Primes	70 870	-14 844	56 026	57 208
	2-Produits placements alloués	3 316		3 316	3 321
	2-Produits placements alloués	3 316		3 316	3 321
	3-Autres produits techniques	624		624	570
	3-Autres produits techniques	624		624	570
16	4-Charges des sinistres	-54 084	16 984	-37 100	-29 914
	4A-Prestations et frais payés	-36 972	6 566	-30 406	-32 135
	4B-Charges de provisions pour sinistres	-17 112	10 418	-6 694	2 221
16;17;18	5-Charges des autres provisions techniques	-1 853	-16 675	-18 528	-18 885
	5-Charges des autres provisions techniques	-1 853	-16 675	-18 528	-18 885
22;23 24;25	7-Frais acquisition et administration	-31 988	853	-31 135	-32 456
	7A-Frais acquisition	-24 899		-24 899	-25 777
	7B-Frais administration	-7 089		-7 089	-7 559
	7C-Commissions reçues des réassureurs		853	853	881
	8-Autres charges techniques	-2 320		-2 320	-1 730
	8-Autres charges techniques	-2 320		-2 320	-1 730
	9-Variation de la provision pour égalisation	-9 562	-394	-9 956	9 268
	9-Variation de la provision pour égalisation	-9 562	-394	-9 956	9 268
	RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON VIE	-24 998	-14 076	-39 074	-12 619

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

Notes	Compte Technique de l'assurance-vie (en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021
		OPERATIONS BRUTES	CESSIONS & RETRO-CESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
	1-Primes	4 705 964	-32 416	4 673 549	4 949 111
	1-Primes	4 705 964	-32 416	4 673 549	4 949 111
19	2-Produits des placements	1 267 470		1 267 470	1 174 592
	2A-Revenus des placements Vie	931 082		931 082	925 194
	2B-Autres produits des placements Vie	209 772		209 772	183 067
	2C-Profits provenant de la réalisation des placements	126 616		126 616	66 330
	3-Ajustements ACAV (plus-values)	1 068 062		1 068 062	1 868 885
	3-Ajustements ACAV (plus-values)	1 068 062		1 068 062	1 868 885
	4-Autres produits techniques Vie	7 461		7 461	7 914
	4-Autres produits techniques Vie	7 461		7 461	7 914
17	5-Charges de sinistres Vie	-3 043 849	10 511	-3 033 337	-3 200 311
	5A-Prestations et frais payés	-3 024 468	8 938	-3 015 530	-3 196 044
	5B-Charges des provisions pour sinistres	-19 381	1 574	-17 807	-4 266
	6-Charges de provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	481 989	-39 843	442 146	-2 929 120
	6A-Provisions d'assurance vie	1 146 261	-39 691	1 106 570	451 314
	6B-Provisions sur contrats en unités de compte	-630 594		-630 594	-3 386 132
	6C-Autres provisions techniques	-33 678	-152	-33 831	5 697
21	7-Participation aux résultats	-467 930		-467 930	-488 607
	7-Participation aux résultats	-467 930		-467 930	-488 607
22;23 24;25	8-Frais d'acquisition et administration	-356 173	2 651	-353 522	-340 357
	8A-Frais acquisition Vie	-126 513		-126 513	-126 060
	8B-Frais administration Vie	-229 660		-229 660	-216 687
	8C-Commissions reçues des réassureurs		2 651	2 651	2 390
19	9-Charges des placements	-442 670		-442 670	-349 701
	9A-Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-183 090		-183 090	-159 037
	9B-Autres charges de placements	-176 269		-176 269	-143 539
	9C-Pertes provenant de la réalisation de placements	-83 311		-83 311	-47 125
	10-Ajustements ACAV (moins-values)	-2 858 909		-2 858 909	-442 326
	10-Ajustements ACAV (moins-values)	-2 858 909		-2 858 909	-442 326
	11-Autres charges techniques	-39 797		-39 797	-35 379
	11-Autres charges techniques	-39 797		-39 797	-35 379
	RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE	321 620	-59 096	262 524	214 701

COMPTE NON TECHNIQUE

Notes	COMPTE NON TECHNIQUE (en milliers d'euros)	OPERATIONS NETTES 31/12/2022	OPERATIONS NETTES 31/12/2021
	1-Résultat Technique des Opérations Non Vie	-39 074	-12 619
	2-Résultat Technique des Opérations Vie	262 524	214 701
19;26	3-Produits des placements	56 626	48 552
	3A-Revenus des placements	41 598	38 244
	3B-Autres produits des placements	9 372	7 567
	3C-Profits provenant de la réalisation des placements	5 657	2 742
19;26	5-Charges des placements	-19 777	-14 455
	5A-Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-8 180	-6 574
	5B-Autres charges des placements	-7 874	-5 932
	5C-Pertes provenant de la réalisation de placements	-3 722	-1 948
26	6-Produits des placements alloués compte Non Vie	-3 316	-3 321
	6-Produits des placements alloués compte Non Vie	-3 316	-3 321
26	7-Autres Produits Non Techniques	3 802	6 936
	7-Autres Produits Non Techniques	3 802	6 936
26	8-Autres Charges Non Techniques	-13 940	-2 296
	8-Autres Charges Non Techniques	-13 940	-2 296
26	9-Résultat exceptionnel Non Technique	0	0
	10-Participation des salariés	-3 445	-2 510
	10-Participation des salariés	-3 445	-2 510
27	11-Impôts sur les bénéfices	-40 998	-65 402
	11-Impôts sur les bénéfices	-40 998	-65 402
	RESULTAT GLOBAL	202 405	169 588

ANNEXE 2022

GENERALITES ET FAITS SIGNIFICATIFS	9
GENERALITES	9
FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	9
PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	10
ACTIFS INCORPORELS	10
PLACEMENTS	10
ACTIFS D'EXPLOITATION	12
COMPTES COURANTS	12
CAPITAUX PROPRES	12
PASSIFS SUBORDONNES	12
PROVISIONS TECHNIQUES	12
PROVISIONS	13
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU CONDITIONNELS ET AUTRES ENGAGEMENTS	13
COMPTE DE RESULTAT	13
PLAN D'EPARGNE RETRAITE POPULAIRE (PERP)	14
CANTON EPARGNE RETRAITE	15
INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	16
1 • ACTIFS IMMOBILISES	16
2 • CARACTERISTIQUES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	17
3 • SOLDES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION	18
4 • ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS	19
5 • PRIMES ET DECOTES	20
6 • CREANCES	20
7 • COMPTES DE REGULARISATION	21
8 • OPERATIONS EN DEVISES	21
9 • VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	22
10 • PASSIFS SUBORDONNES	23
11 • PROVISIONS TECHNIQUES	23
12 • PROVISIONS	24
13 • ENGAGEMENTS DE REASSURANCE	24
14 • DETTES	24
15 • INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	25
16 • LIQUIDATION DES PROVISIONS NON VIE DE SINISTRES ANTERIEURS	25
17 • PRESTATIONS	25
18 • ETAT DES REGLEMENTS CUMULES ET DES PROVISIONS NON VIE	26
19 • RESULTAT FINANCIER ET TRANSFERT	27
20 • VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE	27
21 • PARTICIPATIONS AUX BENEFICES	28
22 • VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION	29
23 • VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL	30
24 • EFFECTIFS MOYENS	30
25 • ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE	30
26 • RESULTAT NON TECHNIQUE ET RESULTAT EXCEPTIONNEL	31
27 • IMPOTS SUR LES BENEFICES	31
28 • EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	31
APPROCHE ANALYTIQUE DU RESULTAT	32

GENERALITES ET FAITS SIGNIFICATIFS

GENERALITES

Les comptes sont établis conformément aux principes généraux précisés aux articles L 123-12 à L 123-22 du code de commerce, en prenant en compte les dispositions particulières contenues dans le code des assurances et dans le règlement N°2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (corrigé par le règlement 2016-12 du 12 décembre 2016).

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- Principe de continuité d'exploitation,
- Principe de permanence des méthodes,
- Principe de prudence,
- Principe de non compensation,
- Principe de séparation des exercices.

Au-delà des informations obligatoires, résultant de l'application des textes réglementaires, sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€).

Consolidation :

Suravenir est consolidée par intégration globale par le Crédit Mutuel Arkéa, dont le siège se situe 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon - Brest, lui-même intégré dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Une comptabilité auxiliaire d'affectation a été mise en œuvre pour les contrats Retraite au 31/12/2022. Le détail de l'opération et le fonctionnement du canton sont détaillés dans le paragraphe «Canton Epargne Retraite» page 18.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée comprise entre 1 et 5 ans selon le type de logiciel. La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante : les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges ; les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées.

Le fonds de commerce (portefeuille client acquis fin 2015 auprès de la société ACMN Vie) fait l'objet d'un amortissement se basant sur les avantages économiques futurs.

PLACEMENTS

Placements immobiliers

Les placements immobiliers comprennent les terrains et les bâtiments dont SURAVENIR est directement propriétaire, ainsi que les parts et actions détenues dans des sociétés immobilières et les comptes courants de SURAVENIR avec ces sociétés.

Ils sont inscrits à leur prix d'acquisition ou de revient.

Les immobilisations sont comptabilisées conformément aux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, par composant, à chacun étant associée une durée d'amortissement. Les immobilisations sont amorties de façon linéaire. Les composants et durées appliqués pour les immobilisations sont précisés ci-après :

• Terrain	Non amorti
• Gros œuvre immeubles de placement	50 ans
• Gros œuvre immeubles d'exploitation	25 ans
• Clos et couvert	25 ans
• Lots techniques	20 ans
• Agencements	10 ans

Autres placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Sont considérées comme « entreprises liées » les entreprises incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel appartient la société.

Sont considérées comme « entreprises avec lesquelles existe un lien de participation », les entreprises autres que les entreprises liées dans lesquelles la société détient directement ou indirectement au moins 10 % du capital ainsi que celles dont les titres représentent un intérêt stratégique.

Lorsque le pourcentage de détention est inférieur à 10 %, et que la détention prévue l'est de manière durable et utile, permettant d'exercer une certaine influence, les soldes correspondants sont également compris dans les informations ci-dessus fournies.

Autres placements

► Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R 343-9 du code des assurances sont enregistrées au bilan à leur prix d'acquisition hors intérêts courus.

Les sorties liées aux cessions sont effectuées selon les règles du premier entré premier sorti (ou FIFO).

L'écart entre la valeur de remboursement des titres et leur prix d'acquisition (hors coupons courus achetés) fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres. Cette règle est appliquée quel que soit le sens de l'écart (positif ou négatif). Le calcul est effectué de façon actuarielle sur les titres à taux fixe et à taux variable.

Les moins-values latentes qui pourraient être constatées entre leur prix d'acquisition et leur valeur de réalisation ou leur valeur de remboursement à la clôture de l'exercice ne font donc pas l'objet de provision.

Toutefois, s'il existe un risque avéré de contrepartie résultant d'un événement survenu après l'acquisition, une dépréciation est constatée, égale à la différence entre la valeur comptable du placement et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux de rendement actuariel d'origine.

► Conformément à l'article R 343-10 du code des assurances, les placements autres que ceux relevant du R 343-9 sont enregistrés au coût d'acquisition.

Les sorties sont effectuées au prix de revient selon les règles découlant du premier entré premier sorti (ou FIFO).

- Une provision pour dépréciation à caractère durable (PDD) est constituée lorsque les conditions ci-dessous sont remplies.

Champ des instruments de capitaux analysés

Les lignes de titres analysées sont celles retenues par la procédure du «filtre» c'est-à-dire les lignes présentant une moins-value latente supérieure à 20 % de la valeur brute, de façon continue sur les six derniers mois. Ce taux peut être porté à 30 % en cas de volatilité accrue. Pour l'arrêté des comptes à fin 2022, le seuil de présomption retenu par Suravenir est 20 % comme en 2021.

Modalités de calcul de la PDD

L'appréciation de la PDD est réalisée séparément pour chaque ligne de titre.

- Un horizon de conservation est déterminé en fonction des caractéristiques du passif couvert et des objectifs de gestion de l'entreprise ; il est déterminé par une date et non une durée. Après analyse, la société décide si elle s'engage à ne pas céder la ligne de titre avant cet horizon.
 - Un taux de capitalisation est déterminé en fonction de la courbe des taux sans risques et d'une prime de risque liée aux caractéristiques de l'action étudiée. Le taux retenu pour l'année 2022 est de 7.3 % (taux sans risque retenu à 1.3 % et prime de risque à 6 %).
 - La valeur recouvrable est définie comme la valeur de bourse au 31 décembre de l'exercice, capitalisée à l'horizon de conservation. Si la société ne prend pas l'engagement de conservation, la valeur recouvrable est égale à la valeur de bourse au 31 décembre de l'exercice clos.
 - Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition de la ligne, une provision pour dépréciation durable est constituée pour la différence de ces deux montants.
- Selon l'article 123-7 du règlement de l'ANC n° 2015-11, dans le cas des valeurs amortissables relevant de l'article R 343-10, l'écart entre la valeur de remboursement des valeurs et leur prix d'acquisition fait l'objet, le cas échéant, d'un étalement sur la durée résiduelle, similaire à celui des actifs relevant de l'article R 343-9.

Pour ces valeurs, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit si l'entreprise a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur maturité.

Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des actifs, figurant dans l'annexe 4-Etat récapitulatif des placements, est évaluée comme suit :

- ▶ Les valeurs mobilières cotées sont retenues :
 - pour le dernier cours publié au jour de l'inventaire ou, pour les produits structurés, fourni par le structureur ; dans ce dernier cas, les valorisations sont basées sur des modèles mathématiques utilisant des paramètres de marché et font l'objet d'une double valorisation indépendante lorsque cela est possible ;
 - pour leur valeur de recouvrement telle que définie ci-dessus.

▶ Les parts de FCP et les actions de SICAV sont évaluées en fonction du dernier prix de rachat publié le jour de l'inventaire.

▶ Les titres non cotés sont valorisés pour leur valeur d'utilité ; celle-ci tient compte en particulier des critères suivants : valeur de rendement, valeur de marché, situation nette...

▶ Les prêts sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise. En l'absence de risque de crédit avéré, les prêts sont valorisés au montant du capital restant dû, leur détention jusqu'à échéance étant prévue.

▶ La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale réalisée par un expert indépendant. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une actualisation selon l'évolution générale du marché. Les organismes de placement collectif immobilier et les sociétés immobilières non cotées sont valorisés avec la dernière valeur liquidative déterminée par les sociétés de gestion. Les sociétés foncières cotées sont valorisées au dernier cours de clôture connu ou, lorsque la liquidité des titres est insuffisante, sur la base de l'actif net réévalué.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte sont évalués à leur valeur réelle à la clôture de l'exercice de telle sorte que leur valeur globale corresponde au montant des engagements envers les assurés à cette même date.

L'ajustement de ces placements est enregistré aux rubriques 3 et 10 du résultat technique Vie (comptes d'ajustement ACAV).

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont intégrés au prix d'acquisition des immobilisations corporelles. Les frais d'acquisition des immobilisations financières sont intégrés au prix d'acquisition des titres s'ils sont significatifs ; ils sont constatés en charge l'année de leur survenance dans le cas inverse.

Opérations en devises

Conformément au code des assurances et à l'article 244-3 du règlement ANC 2015-11, ses opérations en devises n'étant pas significatives, SURAVENIR tient ses documents comptables uniquement en euros.

Les opérations en devises gérées par SURAVENIR relèvent de la catégorie des positions de change opérationnelles.

Elles sont inscrites au bilan pour leur contre-valeur en euros. À la clôture de l'exercice, les actifs en devises sont réévalués au cours de change de fin d'exercice. Les différences de conversion sont constatées en résultat de change.

ACTIFS D'EXPLOITATION

Les matériels sont inscrits à leur coût de revient ou à leur prix d'acquisition. Ils sont amortis de façon linéaire, sur les durées suivantes :

- matériels informatiques 5 ans
- autres mobiliers et matériels 10 ans

COMPTES COURANTS

Les soldes des comptes courants sont agrégés en fonction des conventions de fusion de comptes bancaires et inscrits à l'actif ou au passif en fonction de la position nette.

CAPITAUX PROPRES

La réserve de capitalisation est alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs.

Les dotations et reprises depuis le 1er janvier 2010 ne sont plus intégrées dans le résultat imposable. En parallèle, le code des assurances prévoit depuis l'exercice 2010 la comptabilisation en résultat non technique d'une dotation ou d'une reprise correspondant à la charge ou au produit d'impôt théorique lié à la non prise en compte des mouvements de la réserve de capitalisation dans le résultat imposable.

PASSIFS SUBORDONNES

Ces dettes sont enregistrées pour les sommes perçues à la date de souscription des titres. Les intérêts courus sont provisionnés à la clôture.

PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les provisions mathématiques représentent l'engagement de la compagnie à l'égard des assurés.

Pour l'activité Vie et Capitalisation, les provisions mathématiques :

- des contrats exprimés en euros sont capitalisés au taux technique majoré des participations aux bénéfices attribués,
- des contrats exprimés en unités de compte sont évalués sur la base des actifs servant de supports à ces contrats.
- de rentes sont calculées à partir des tables TGH05 / TGF05 et du taux technique retenu à la conversion sur le périmètre des contrats Epargne Retraite Entreprise, à partir de la table TGF05 et du taux technique retenu à la conversion pour les autres contrats.

Les provisions mathématiques des garanties plancher des contrats en unités de compte sont égales à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. L'engagement pris par l'assureur est calculé selon le maximum entre la « méthode des puts » et la méthode déterministe. L'engagement pris par les assurés est calculé à partir des frais de gestion prélevés au titre de ces garanties.

La provision pour sinistres à payer est destinée à couvrir le coût du paiement des sinistres dont le règlement n'est pas terminé au 31 décembre et des sinistres qui ne sont pas connus à cette date. Les calculs sont réalisés contrat par contrat ou selon des méthodes statistiques.

La provision pour participation aux bénéfices représente les rendements financiers obtenus par SURAVENIR pour le compte des assurés, mais non encore attribués. La dotation de l'exercice au titre de la participation aux bénéfices est au moins égale au minimum contractuel. L'attribution à chacun des contrats est effectuée dans un délai maximum de 8 ans.

La provision globale de gestion est dotée lorsque les charges de gestion future des contrats ne sont pas couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur les produits financiers prévus. Ces charges sont calculées d'après les coûts de gestion des contrats évalués en fonction de la moyenne des données réelles des 3 derniers exercices.

Une provision pour aléas financiers est dotée si, lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs abattu de 20 % est inférieur au quotient du montant total des intérêts techniques majorés des participations minimales garanties des contrats, par le montant moyen des provisions mathématiques constituées.

Pour l'activité Prévoyance (et notamment assurance des emprunteurs), **les provisions pour sinistres à payer** au titre de l'incapacité de travail sont calculées sur la base d'une table d'expérience pour le maintien en incapacité certifiée par un actuaire indépendant, de la table de passage (abattue respectivement de 80 %, 60 % et 0 % pour les durées de maintien inférieures ou égales à 12 mois, comprises entre 12 et 24 mois et supérieures à 24 mois) et de la table de maintien en invalidité prévues à l'arrêté du 24 décembre 2010 (tables B.C.A.C) et d'un taux d'actualisation égal à 0,57 %.

Les provisions pour sinistres à payer au titre des sinistres survenus mais non encore connus sont égales à la différence entre les charges ultimes de prestations par survénances (estimées à partir des triangles de règlements passés - méthodes statistiques «chain ladder») et la somme des prestations déjà versées et les provisions pour sinistres à payer au titre des sinistres connus déjà constituées.

Les provisions mathématiques liées au risque décès (hors produits vie entière/obsèques) sont égales à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Elles sont calculées, tête par tête, à partir de deux tables d'expérience de base calibrées par âge et par sexe, puis ajustées selon la tranche de nominal emprunté, l'ancienneté dans la sélection médicale, le périmètre des contrats (à tarification collective ou individuelle) ou le caractère revolving du prêt, certifiées par un actuaire indépendant, et d'un taux technique égal à 1 %.

Les provisions mathématiques liées au risque décès pour les produits vie entière/obsèques sont calculées, tête par tête, à partir de la table réglementaire TD88-90 et du taux technique retenu à la souscription du contrat.

Les provisions pour risques croissants pour l'assurance emprunteur sont constituées pour les opérations d'assurance contre les risques d'arrêt de travail. Elles sont égales à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Elles sont calculées à partir d'une table d'expérience pour l'incidence calibrée par âge et ajustée selon la tranche de nominal emprunté, le sexe, le périmètre des contrats (à tarification collective ou individuelle) ou le caractère revolving du prêt, des tables d'expérience de maintien en incapacité, de passage et de maintien réglementaires en invalidité (telles que définies et utilisées dans le calcul des provisions pour sinistres à payer) et d'un taux d'actualisation égal à 1 %.

Les provisions pour risques croissants et les provisions pour sinistres à payer pour l'assurance dépendance sont calculées sur la base de barèmes fournis par le réassureur, calibrés par âge à l'adhésion et par ancienneté du contrat pour le risque croissant et par âge à l'entrée en dépendance et ancienneté en dépendance pour les sinistres en cours, et d'un taux technique égal à 1,45 %.

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de décès et de dommages corporels.

La provision pour risque d'exigibilité (PRE) est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale, c'est-à-dire quand la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces placements évaluée de la manière suivante :

- pour les valeurs mobilières cotées, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur le dernier mois précédant le jour de l'inventaire ou, pour les produits structurés, la valorisation fournie par le structureur ;
- pour les parts de FCP et les actions de SICAV, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours du dernier mois précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, la valeur retenue est la valeur de réalisation telle que définie précédemment.

Il est également tenu compte des plus ou moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme ayant comme sous-jacents les actifs mentionnés à l'article R343-10 du code des assurances.

La dotation annuelle à la PRE au titre de l'exercice serait égale, le cas échéant, au huitième du montant de la moins-value latente nette globale, sans que le montant total de la PRE au bilan excède le montant de la moins-value latente nette globale.

PROVISIONS

Les obligations de SURAVENIR pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable, font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux et les litiges.

Les régimes de retraite sont des régimes à cotisations définies. Ils ne comportent aucun engagement de SURAVENIR sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice.

Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont intégralement provisionnées au bilan. Les provisions sont évaluées en tenant compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentation des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU CONDITIONNELS ET AUTRES ENGAGEMENTS

Les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme sont définies dans le règlement CRC n°2002-09 modifié.

Les instruments financiers à terme sont comptabilisés en engagement, à la date de transaction, pour leur montant notionnel.

Les primes afférentes aux contrats d'option sont inscrites au bilan, en compte de régularisation actif ou passif selon le sens des contrats.

En ce qui concerne la comptabilisation des résultats, le traitement comptable dépend de la stratégie envisagée :

- stratégie d'investissement : les flux sont enregistrés au bilan dans un compte d'attente ;
- stratégie de rendement : les flux sont étalés en compte de résultat sur la durée de vie de la stratégie, selon le taux de rendement effectif ; ils peuvent être étalés de façon linéaire si les résultats issus de cet étalement simplifié ne diffèrent pas significativement par rapport à ceux résultant de l'utilisation du taux de rendement effectif.

COMPTE DE RESULTAT

Primes

L'ensemble des primes d'assurance directe concerne des opérations réalisées en France. Les montants enregistrés sont nets des annulations intervenues au cours de l'exercice.

Les transformations de contrats Fourgous, compte tenu de la continuité fiscale des contrats, se sont traduites par un virement de provisions mathématiques.

Commissions

Les commissions d'acquisition sont enregistrées au fur et à mesure de la comptabilisation des primes.

Réassurance

Toutes les opérations d'assurance (primes, sinistres) sont enregistrées brutes de cessions en réassurance. Les quotes-parts ou les excédents cédés sont déterminés pour chaque contrat collectif concerné et comptabilisés en conformité avec les différents traités.

Méthode de détermination du résultat analytique

Les primes et prestations sont réparties dans chacune des branches selon la nature des dispositions contenues dans chacun des contrats souscrits ou selon la garantie principale découlant des contrats. La répartition entre les différentes charges par destination ou par branche est établie à l'aide d'une comptabilité analytique et de clefs de répartition adaptées.

Règles d'imputation et de comptabilisation des charges

Les charges d'exploitation et de gestion sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur enregistrement.

A chaque arrêté, un déversement des comptes de charges par nature vers des comptes de charges par destination est effectué. Les charges sont réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- Frais de règlement des sinistres,
- Frais d'acquisition,
- Frais d'administration,
- Charges des placements,
- Autres charges techniques,
- Charges non techniques.

Le reclassement des charges directement affectables à une seule destination s'effectue individuellement et sans application de clés forfaitaires, sur la base des informations enregistrées lors de la comptabilisation de la pièce justificative.

Les charges non directement affectables, ou avec plusieurs destinations possibles, sont affectées aux destinations par application de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges concernées.

Règles de comptabilisation et allocation des produits financiers

Les charges et produits financiers sur obligations, prêts, créances et dettes sont enregistrés en résultat à hauteur de la part courue, nets de crédits d'impôts.

Les dividendes sont pris en compte dès la prise de décision par l'assemblée générale de la société concernée.

Les charges de gestion sont déterminées à l'aide de la comptabilité analytique.

Les charges et revenus comprennent les dotations aux amortissements et provisions sur portefeuille, ainsi que les reprises.

Pour la présentation du compte de résultat, il est appliqué aux produits et aux charges financières (hors ajustements ACAV) un coefficient égal au rapport entre les provisions techniques vie et les provisions techniques globales plus les capitaux propres. Les montants ainsi calculés sont enregistrés dans le compte technique vie.

Les montants résiduels sont comptabilisés en produits et charges des placements dans le compte non technique.

A ces montants est appliqué un coefficient égal aux provisions techniques non vie sur les capitaux propres plus les provisions techniques non vie. Le montant net obtenu est transféré du compte non technique pour être alloué au compte technique non vie.

Impôts

Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de Suravenir.

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE

SURAVENIR proposait, jusqu'à la fin de sa commercialisation au 01/10/2020, un plan d'épargne retraite populaire (PERP), contrat d'assurance relevant de l'article 108 de la loi n°2003-775 du 21/08/2003 portant sur la réforme des retraites. Ce PERP appartient à la catégorie d'opérations d'assurance des « contrats d'épargne convertie en rente ».

Toutes les provisions techniques directement liées à l'activité du plan font l'objet d'un cantonnement, notamment les provisions mathématiques, la provision pour participation aux bénéficiaires, la réserve de capitalisation, la provision pour risque d'exigibilité, la provision pour dépréciation durable.

En revanche, les opérations réalisées par l'assureur dans le cadre de la gestion du PERP ne font pas partie du canton : charges réelles d'acquisition et de gestion, provisions pour aléas financiers et de gestion, charge d'impôt non liées aux activités du PERP.

Le cantonnement conduit à isoler les actifs du plan de l'actif général. La règle du « premier entré – premier sorti » s'applique au niveau du canton. En cas de changement d'affectation d'actifs entre l'actif général de l'assureur et le PERP, une plus ou moins-value est constatée, égale à la différence entre la valeur de marché de l'actif et son prix de revient.

La mise en œuvre du cantonnement se traduit par la mise en place d'une comptabilité auxiliaire d'affectation.

Un compte de résultat d'affectation, un bilan d'affectation, une annexe et un tableau des engagements reçus et donnés sont établis pour le PERP.

CANTON EPARGNE RETRAITE

Suravenir commercialise depuis fin 2019 des contrats Plans d'Epargne Retraite Individuels régis par les articles L. 224-1 et suivants du code monétaire et financier, contrats d'assurance de groupe de type multisupport dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle.

Les engagements liés à ces contrats font l'objet d'une comptabilité auxiliaire d'affectation depuis le 31/12/2022, en application de l'article L142-4 du code des assurances.

Suravenir a obtenu en décembre 2022 l'approbation de l'ACPR pour le transfert des contrats de retraite dans la comptabilité auxiliaire d'affectation « PER » au 31 décembre 2022. Ce transfert a permis le regroupement des contrats de retraite, y compris rentes en cours de service issues de ces contrats, au sein du même canton que celui des PER en constitution, le 31/12/2022. Ce périmètre regroupe ainsi l'ensemble des contrats de retraite de Suravenir (à l'exception des contrats adossés au canton PERP) : retraite Madelin, Article 39, Indemnités de Fin de Carrière (IFC), Article 83 et Article 82. Les contrats précités ne sont plus commercialisés par Suravenir.

Toutes les provisions techniques directement liées à l'activité de ces contrats font l'objet d'un cantonnement, notamment les provisions mathématiques, la provision pour participation aux bénéfices, la provision pour risque d'exigibilité, la provision pour dépréciation durable. La réserve de capitalisation est également cantonnée et enregistrée en capitaux propres (compte 10645).

Les actifs et les passifs correspondant à l'ensemble de ces contrats ont été transférés depuis le canton général dans le canton réglementaire PER le 31/12/2022, les flux de l'année 2022 étant conservés dans le canton général. Il n'y a donc pas de compte de résultat sur le canton PER en 2022. Un bilan d'affectation, une annexe et un tableau des engagements reçus et donnés ont été établis pour le PER au 31/12/2022.

Les actifs ont été transférés à la valeur nette comptable. Les placements transférés vers la comptabilité auxiliaire d'affectation sont les suivants au 31/12/2022 :

	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements évalués selon l'article R.343-9	593 514	605 477	540 592
Placements évalués selon l'article R.343-10	330 952	323 080	348 827
Placements évalués selon l'article R.343-13	639 413	639 413	639 413
Total des placements transférés	1 563 879	1 567 970	1 528 832

Les provisions techniques transférées vers la comptabilité auxiliaire d'affectation sont les suivantes au 31/12/2022 :

	Valeur brute
3B - Provisions d'assurance-vie	843 349
3E - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	83 282
4 - Provisions techniques des contrats en unité de compte	639 413
Total des provisions techniques transférées	1 568 044

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

1 • ACTIFS IMMOBILISES

	Valeur Brute				Amortissements et dépréciations (excluant les primes/décotes relatives aux valeurs immobilières amortissables réglementées)				Valeur nette N-1	Valeur nette N	
	Valeur Brute N-1	Variation : Augment.	Variation : Diminution et transfert	Paiements des échéances des titres amortis- sables	Valeur Brute N	Amortis- sements N-1	Dotation	Reprise			Amortis- sements N
Actifs incorporels											
Autres immobilisations incorporelles	28 274	2 081	426		29 929	20 244	1 697		21 941	8 030	7 988
Total actifs incorporels	28 275	2 081	426		29 930	20 245	1 697		21 941	8 030	7 988
Placements immobiliers											
Terrains et constructions	1 149 465	188 752	167 261		1 170 956	265 768	20 148	31 687	254 228	883 697	916 728
Terrains non construits	1 309				1 309					1 309	1 309
Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	586 654	1 344	62 393		525 605	252 735	19 557	31 687	240 604	333 920	285 001
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	545 243	187 395	104 868		627 770					545 243	627 770
Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	16 259	13			16 272	13 033	591		13 624	3 226	2 648
Terrains et constructions en cours	4 934	10 925	1 400		14 459					4 934	14 459
Immeubles en cours	4 918	9 465	1 346		13 037					4 918	13 037
Immeubles d'exploitation en cours	16	1 460	54		1 421					16	1 421
Total placements immobiliers	1 154 399	199 677	168 660		1 185 415	265 768	20 148	31 687	254 228	888 631	931 187
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation											
Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entre- prises avec lesquelles il existe un lien de participation	499 861	2 068	782		501 147					499 861	501 147
Autres titres de placement dans les entreprises liées	1 825 699	1 000 000		2 322 995	502 704					1 825 699	502 704
Total placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participa- tion	2 325 560	1 002 068	782	2 322 995	1 003 851					2 325 560	1 003 851
Total général	3 508 233	1 203 826	169 869	2 322 995	2 219 195	286 012	21 845	31 687	276 170	3 222 221	1 943 026

2 • CARACTERISTIQUES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Montant participation		Siège	Forme juridique	% capital détenu direct. ou indirect.	Montant capitaux propres	Chiffre d'affaire HT	Résultat dernier exercice	Dividendes	Nbre de parts
	Valeur brute	Valeur nette								
A) Entreprises d'assurance										
Néant										
B) Autres entreprises										
CHÂTEAU CALON SEGUR*	209 821	209 821	Paris	SAS	95,0 %	223 472	2 879	2 871	2 068	208 804 254
LES TERROIRS DE SURAVENIR*	122 182	122 182	Brest	SAS	100,0 %	121 301	504	-184	0	9 818 220
SAS PREIM HEALTHCARE	70 850	70 850	Paris	SAS	20,7 %	356 857	62 888	48 388	10 972	34 105 928
TIKEHAU REAL ESTATE INV. COMP.*	37 882	37 882	Paris	SAS	23,4 %	169 283	11 618	7 142	803	357 182
PRIMONIAL EUROP. RESIDENTIAL FUND	20 000	20 000	Luxembourg	SCA	16,9 %	136 551	22 007	4 325	514	20 000 000
C) Entreprises dont la société est indéfiniment responsable										
SCI PREIM RETAIL 2	28 572	17 829	Paris	SCI	38,0 %	34 945	8 117	-4 101	0	28 572
SCI NANTERRE IMMO	47 000	16 412	Paris	SCI	31,2 %	61 888	12 291	-33 515	0	47 000
SCI USUFRUIMMO	66 129	66 129	Paris	SCI	100,0 %	60 354	14 389	3 089	3 410	1 040 000
SCI NODA	25 472	25 472	Paris	SCI	19,9 %	99 697	12 662	5 278	823	25 472
SCI CLOVERHOME	21 083	21 083	Paris	SCI	50,0 %	37 406	2 443	250	1 287	2 250 000
SCI ARDEKO	30 140	30 140	Paris	SCI	20,0 %	118 962	9 917	1 901	1 123	301 395
MARSEILLE CITY	52 000	52 000	Paris	SCI	19,1 %	192 153	20 733	-2 873	24	5 200 000
VINCI HOLDING	48 560	48 560	Paris	SCI	100,0 %	38 323	2 373	657	1 120	3 999 999
SCI SURAVENIR PIERRE	9 082	9 082	Brest	SCI	100,0 %	10 524	476	377	0	17 743
SCI PROGRESSION PIERRE	62 601	62 601	Brest	SCI	100,0 %	58 582	2 816	2 466	0	209 654
SCI LYON BLACKBEAR	33 000	33 000	Paris	SCI	19,9 %	140 327	12 342	-4 444	665	330 000
SCI PREIM BATIGNOLLE	16 118	16 118	Paris	SCI	31,5 %	48 709	5 736	2 698	709	1 611 785
SCI PREIM NEWTIME	20 285	20 285	Paris	SCI	19,9 %	91 494	9 293	4 536	996	20 285
SCI PREIM HOSPITALITY	44 278	44 278	Paris	SCI	17,8 %	172 963	25 026	4 921	680	442 780
SCI USUFRUIMMO 2028	8 000	8 000	Paris	SCI	100,0 %	7 976	102	-24	0	80 000

La colonne dividendes correspond aux dividendes reçus par Suravenir sur l'année (versement en cash ou en actions, sans inclure les distributions de primes d'émissions).

Les fonds de type OPCI, FCT, FCPR,... ne sont pas inclus dans ce tableau. Les sociétés immobilières, incluant les filiales et participations, sont classées dans la ligne 3A-terrains et constructions.

Pour les sociétés désignées par un astérisque, certains chiffres correspondent à l'exercice clos le 31/12/2021 (capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat).

Le chiffre d'affaires indiqué correspond aux produits financiers pour les holdings.

3 • SOLDES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Montant Total du bilan	Montant concernant les entreprises	
		Liées	Avec liens de participation
Actif du bilan			
Placements détenus dans ces entreprises	1 003 851	502 704	501 147
Placements hors placement dans les entreprises liées et participations	35 420 449	297 965	627 770
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	19 351 805	837 374	
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	53 774	2 061	
Autres créances	144 266	35 803	
Comptes courants et caisse	52 281	50 035	
Passif du bilan			
Passifs subordonnés	600 000	600 000	
Dettes nées d'opérations d'assurances directes et de réassurances	199 417	122 041	
Dettes auprès des établissements de crédit	9 026	9 026	
Autres dettes	1 809 231	13 364	
Engagement Hors bilan			
Engagements reçus	87 527	75 000	
Engagements donnés	1 618 386	83 899	
Valeurs reçues en nantissement	61 935		
Encours d'instruments financiers à terme			

Il n'existe pas de transaction significative, non conclue à des conditions normales de marché, avec les parties liées.

4 • ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Exercice N			Exercice N -1		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
Tous les placements sont localisés dans les pays membres de l'OCDE						
I - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)						
Récapitulatif des placements par nature						
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	1 185 415	889 856	1 328 931	1 154 399	863 914	1 357 374
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 756 668	2 634 472	2 712 371	2 757 673	2 691 945	2 795 448
IFT stratégie de rendement						
puts						
ventes à terme de devises			-35			73
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	1 494 079	1 486 958	1 898 001	1 438 376	1 437 740	2 017 272
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	727 881	727 881	733 048	1 548 287	1 548 287	1 556 008
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 348 651	29 168 144	26 886 522	27 936 233	27 817 377	29 071 882
IFT stratégie de rendement						
swaps						
caps			-7 231			-86 080
Prêts hypothécaires						
Autres prêts et effets assimilés	1 256 403	1 256 402	1 114 291	1 206 670	1 206 669	1 225 349
Dépôts auprès des entreprises cédantes						
Autres dépôts, cautionnements en espèces et autres placements	125 917	125 917	125 917	1 420 083	1 420 083	1 418 918
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
• Placements immobiliers	5 925 567	5 925 567	5 925 567	4 789 862	4 789 862	4 789 862
• Titres à revenu variable	307 202	307 202	307 202	287 934	287 934	287 934
• O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 970 208	1 970 208	1 970 208	1 781 399	1 781 399	1 781 399
• Autres O.P.C.V.M.	9 134 468	9 134 468	9 134 468	10 194 774	10 194 774	10 194 774
• Obligations et autres titres à revenu fixe	2 014 419	2 014 419	2 014 419	1 667 302	1 667 302	1 667 302
Total des placements	56 246 878	55 641 495	54 150 945	56 182 991	55 707 286	58 163 522
Total des IFT			-7 267			-86 006
Récapitulatif des placements par mode d'estimation						
• Placements évalués selon l'article R. 343-9	23 621 506	23 472 026	21 394 171	23 473 483	23 377 412	24 492 626
• Placements évalués selon l'article R.343-10	13 273 507	12 817 605	13 404 909	13 988 236	13 608 602	14 949 624
• Placements évalués selon l'article R. 343-13	19 351 865	19 351 865	19 351 865	18 721 271	18 721 271	18 721 271
Total des placements	56 246 878	55 641 495	54 150 945	56 182 991	55 707 286	58 163 522
Récapitulatif des placements par affectation						
• Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	53 798 975	53 184 035	51 772 100	55 267 779	54 794 758	57 235 879
• Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés						
• Valeurs déposées chez les cédants						
• Valeurs affectées aux provisions techniques légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	2 134 677	2 144 234	2 065 618	638 149	635 464	650 579
• Autres affectations ou sans affectation	313 227	313 227	313 227	277 064	277 064	277 064
Total des placements	56 246 878	55 641 495	54 150 945	56 182 991	55 707 286	58 163 522
II • AUTRES ACTIFS						
Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	393 987	393 987	393 987	286 536	286 536	286 536

Une provision pour dépréciation (y inclus les immeubles) figure dans les comptes pour un montant de 231 518 K€ au 31/12/2022 (contre 144 178 K€ au 31/12/2021). Au 31/12/2022, le montant des produits structurés (incluant les SPV) enregistrés dans les placements évalués selon les articles R.343.10 et R343-9 s'élève à 4 331 M€ en valeur nette comptable et 3 793 M€ en valeur de réalisation. Suravenir ne possède pas d'obligations convertibles en actions avec un taux actuariel négatif.

5 • PRIMES ET DECOTES

	Titres	Valeur au bilan	Déjà amorti		Restant à amortir		Valeur de remboursement
			Primes	Décotes	Primes	Décotes	
Exercice N	Obligations	25 461 868	-427 701	293 092	-360 292	277 420	25 244 387
Exercice N-1	Obligations	24 279 411	-408 279	331 168	-422 820	170 417	23 949 897

6 • CREANCES

	Exercice N	Exercice N-1
Créances nées d'opérations d'assurance directes	53 774	56 348
Autres créances	144 266	113 185
Etat, organismes sociaux, collectivité publiques	3 615	3 103
Impôt sur les sociétés	23 554	1 680
Produits à recevoir (notamment commissions)	40 961	43 488
Charges constatées d'avance	194	144
Divers	75 942	64 771
Total	198 041	169 533

L'ensemble des créances est à moins d'un an, en dehors des avances aux intermédiaires d'assurance pour lesquelles la part entre 1 et 5 ans s'élève à 19 401 K€ et celle à plus de 5 ans à 565 K€.

7 • COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice N	Exercice N-1
Comptes de régularisation actif		
Intérêts et loyers acquis non échus	288 797	289 716
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	293 092	331 168
Total - Comptes de régularisation Actif	581 889	620 884
Comptes de régularisation passif		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	427 701	408 279
Total - Comptes de régularisation Passif	427 701	408 279

8 • OPERATIONS EN DEVISES

Devises	Exercice N		Exercice N-1	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dollar américain	7 704		6 582	
Total devises	7 704		6 582	
Euro	56 643 139	56 650 843	56 665 218	56 671 800
Total bilan	56 650 843	56 650 834	56 671 800	56 671 800

Les opérations hors devise euro concernent des placements.

9 • VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Exercice N-1 avant affectation	Affectation du résultat N-1	Augmenta- tion capital	Autres augmenta- tions	Autres diminutions (dont dim. de capital)	Résultat de l'exercice	Exercice N
Capital							
Capital social	1 175 000 000		60 000				1 235 000
Primes liées au capital social	308 348		40 620				348 968
Sous total capital	1 483 348		100 620				1 583 968
Réserves							
Réserves indisponibles	35	9					44
Réserves réglementées	75 565	100		18 655	54 281		40 039
Réserve de capitalisation	66 447			18 655	54 281		30 821
Réserve pour fonds de garantie	9 118	100					9 217
Autres réserves	2 166						2 166
Sous total réserves	77 767	109		18 655	54 281		42 249
Autres éléments							
Report à nouveau	407 815	68 430					476 244
Résultat de l'exercice	169 588	-169 588				202 405	202 405
Sous total autres élé- ments	577 403	-101 159				202 405	678 649
Total	2 138 517	-101 050	100 620	18 655	54 281	202 405	2 304 866

Le montant des dividendes versés en 2022 au titre de l'année 2021 s'élève à 101 050 K€. Le paiement du dividende a été réalisé en actions pour un montant de 100 620 K€.

Le capital de Suravenir est composé uniquement d'actions ordinaires. La valeur nominale de ces actions est de 10 euros. Le nombre d'actions est de 123 500 000.

Aucune obligation convertible et aucun titre similaire n'a été émis par la société.

Suravenir ne détient pas d'actions propres. Aucune action du capital social de Suravenir n'est détenue par ses salariés.

10 • PASSIFS SUBORDONNES

	Nominal	Date émission	Durée	Taux intérêts	Préavis de remboursement
Emprunt Tier2 16	100 000 K€	22/12/2016	20 ans	3,05 % puis E3M + 2,30 %	30 jours avant la date de premier remboursement (22/12/2026)
Emprunt Tier2 17	500 000 K€	22/12/2017	20 ans	2,645 % puis E3M + 1,87 %	30 jours avant la date de premier remboursement (22/12/2027)
Total	600 000 K€				

Le remboursement de ces emprunts est subordonné à l'autorisation préalable de l'autorité de supervision compétente et à l'absence de carence réglementaire. Les intérêts sont différés en cas de carence réglementaire (notamment fonds propres réglementaires insuffisants).

11 • PROVISIONS TECHNIQUES

	Exercice N			Exercice N-1		
	Provisions brutes	Réassurance	Provisions nettes de réassurance	Provisions brutes	Réassurance	Provisions nettes de réassurance
Provisions d'assurance vie	30 161 129	202	30 160 927	30 775 970	39 893	30 736 077
• dont provision globale de gestion	16 436	0	16 436	20 457	0	20 457
• dont provision pour garantie plancher	84	7	77	55	0	55
Provisions pour sinistres vie	314 713	5 980	308 733	295 332	4 406	290 926
Provisions pour sinistres non vie	86 047	22 081	63 966	68 935	11 663	57 272
Provisions pour participation aux bénéfices	1 202 986	0	1 202 986	1 348 326	0	1 348 326
Provisions pour égalisation vie	49 917	1 104	48 813	16 239	1 256	14 983
Provisions pour égalisation non vie	15 297	97	15 201	5 736	491	5 245
Autres provisions techniques vie	60	0	60	64	0	64
Provisions pour risque croissant	100 082	4 754	95 328	98 230	21 429	76 800
Provisions techniques des contrats en unités de compte	19 351 805	0	19 351 805	18 721 207	0	18 721 207
Total	51 282 037	34 218	51 247 820	51 330 038	79 138	51 250 900

12 • PROVISIONS

	Exercice N-1	Dotation à la provision	Reprise de la provision	Exercice N
Provisions pour risques et charges				
Engagements de retraite et avantages similaires	1 482	250	190	1 543
Litiges assurés	684	428	116	996
Autres litiges	2 324	0	0	2 324
Total Provisions (autres que techniques)	4 490	678	306	4 862

13 • ENGAGEMENTS DE REASSURANCE

	Engagements reçus sur cessions	
	Exercice N	Exercice N-1
Titres reçus en garantie	61 935	11 760
Espèces reçues en garantie	13 702	8 635
Total	75 637	20 395

14 • DETTES

	Exercice N	Exercice N-1
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	187 056	181 975
Dettes nées d'opérations de réassurance	12 361	13 546
Dettes envers les établissements de crédit	9 026	24 452
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 941	4 664
Titres mis en pension	1 625 000	1 800 035
Dettes sociales	10 477	10 286
Dettes fiscales	28 711	21 951
Charges à payer (notamment frais de mandats de gestion des actifs)	20 374	18 832
Autres dettes	119 727	106 100
Total	2 017 674	2 181 840

L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

15 • INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	Nominal	Prime versée à l'ouverture	Appel de marge en faveur des contreparties de Suravenir au 31.12.N	Amortissement cumulé	Durée résiduelle d'amortissement (en années)
OPTIONS					
Couverture du portefeuille obligataire	3 408 800		8 657		
VENTES A TERME					
Devises	19 560				

Les instruments financiers à terme détenus par SURAVENIR, négociés de gré à gré, répondent tous à une stratégie de rendement :

- Couverture d'une partie du portefeuille d'obligations à taux fixes :

La stratégie de couverture est de se prémunir contre une hausse des taux, en faisant l'acquisition de dérivés offrant un rendement complémentaire (Cap sec, Cap spread ou Cap duration ajustée). L'efficacité de cette stratégie pourra être mesurée, en cas de hausse des taux, en constatant que le rendement du portefeuille couvert majoré des flux générés par le cap est identique au rendement offert par le marché.

- Couverture du risque de change :

La couverture s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de maintien des rendements et consiste en des ventes à terme de devises sur des périodes de 3 à 6 mois. En cours de vie, l'efficacité de cette stratégie est vérifiée de manière hebdomadaire en mesurant l'écart entre les en-cours exprimés en devises et le nominal couvert. Ce contrôle peut amener à un ajustement de la couverture. À l'échéance, la pertinence de la mise en place d'une nouvelle vente à terme est analysée en fonction des en-cours en devises à cette date.

16 • LIQUIDATION DES PROVISIONS NON VIE DE SINISTRES ANTERIEURS

	Exercice N	Exercice N-1
Provisions pour sinistres à l'ouverture	68 935	68 520
Prestations payées de l'exercice sur exercices antérieurs	29 906	28 462
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	56 082	42 343
Boni / Mali (brut de réassurance)	- 17 053	-2 285

17 • PRESTATIONS

	Exercice N	Exercice N-1
Sinistres et capitaux échus	862 148	825 027
Arrérages	49 795	35 401
Rachats	2 144 076	2 373 355
Autres prestations	5 421	5 160
Sinistres à payer	36 493	6 562
Total	3 097 933	3 245 505

18 • ETAT DES REGLEMENTS CUMULES ET DES PROVISIONS NON VIE

Année d'inventaire		Exercice de survenance				
		2018	2019	2020	2021	2022
2018	Réglements	5 047				
	Provisions	29 508				
	Total des sinistres (S)	34 555				
	Primes acquises (P)	64 916				
	Pourcentage (S/P)	53,2 %				
2019	Réglements	19 752	5 604			
	Provisions	16 598	27 189			
	Total des sinistres (S)	36 350	32 792			
	Primes acquises (P)	64 916	68 096			
	Pourcentage (S/P)	56,0 %	48,2 %			
2020	Réglements	26 337	21 488	5 481		
	Provisions	7 804	18 021	24 379		
	Total des sinistres (S)	34 142	39 509	29 860		
	Primes acquises (P)	64 916	68 096	70 465		
	Pourcentage (S/P)	52,6 %	58,0 %	42,4 %		
2021	Réglements	29 648	28 574	19 522	5 308	
	Provisions	4 226	6 803	16 932	26 592	
	Total des sinistres (S)	33 874	35 377	36 454	31 900	
	Primes acquises (P)	64 916	68 096	70 465	70 300	
	Pourcentage (S/P)	52,2 %	52,0 %	51,7 %	45,4 %	
2022	Réglements	30 739	31 282	25 961	22 209	4 961
	Provisions	3 306	4 859	10 104	26 398	29 940
	Total des sinistres (S)	34 045	36 140	36 065	48 607	34 901
	Primes acquises (P)	64 916	68 096	70 465	70 300	70 870
	Pourcentage (S/P)	52,4 %	53,1 %	51,2 %	69,1 %	49,2 %

19 • RESULTAT FINANCIER ET TRANSFERT

	Revenus financiers et frais financiers concernant les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total Exercice N	Exercice N-1
Revenus des participations	1 741	15 936	17 676	17 045
Revenus des placements immobiliers	2 735	210 797	213 533	227 378
Revenus des autres placements	9 205	723 191	732 395	710 995
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	36 096	105 051	141 147	131 862
Total (poste II-2a,2b cpte 762 et III-3a,3b cpte 762, du compte de résultat)	49 777	1 054 974	1 104 751	1 087 280
Frais financiers (commissions, honoraires : intérêts et agios, poste 9a-cptes 660 et 662 et 5a-cptes 660 et 662)	40 076	137 726	177 802	153 563

20 • VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

	Exercice N	Exercice N-1
Charges des provisions d'assurance vie	- 1 146 261	-411 465
Intérêts techniques et participations aux bénéfices incorporés directement	1 065 733	543 785
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	-532 592	-259 500
Autres (dont transferts et reclassements de provisions)	-1 720	19 977
Ecart entre les provisions d'assurance-vie à l'ouverture et les provisions d'assurance-vie à la clôture (3B)	-614 840	-107 203

21 • PARTICIPATIONS AUX BENEFICES

	2018	2019	2020	2021	2022
Participation aux résultats totale	628 737	578 814	505 338	488 607	467 931
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	468 538	402 143	337 894	338 810	613 270
Dotations nettes de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	160 199	176 671	167 444	149 797	-145 340
Participation aux résultats des contrats relevant des catégories mentionnées à l'article A.132-10 du code des assurances					
Provisions mathématiques moyennes	29 283 739	30 475 007	31 019 142	30 718 980	30 377 138
Montant minimal de la participation aux résultats (y compris intérêts techniques)	585 732	560 171	496 296	447 252	432 412
Montant effectif de la participation aux résultats					
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	468 538	402 143	337 894	338 810	613 270
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	160 199	176 671	167 444	149 797	-145 340

22 • VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION

	Exercice N	Exercice N-1
Ventilation des charges par nature		
Charges de personnel	32 331	30 128
Impôts et taxes	16 679	18 954
Commissions	444 766	420 139
Dont commissions aux intermédiaires	444 741	420 118
Dont autres commissions	25	21
Achats et autres charges externes	65 107	60 163
Amortissements et provisions	3 002	2 329
Autres charges de gestion courante	78 949	54 491
Total charges par nature	640 834	586 203

	Exercice N	Exercice N-1
Ventilation des charges par destination		
Frais de règlement des sinistres	5 346	5 104
Frais d'acquisition	151 412	151 837
Frais d'administration	236 749	224 246
Frais internes et externes de gestion des placements	191 270	165 611
Autres charges techniques	42 117	37 109
Autres charges non techniques	13 940	2 296
Total charges par destination	640 834	586 203

23 • VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice N	Exercice N-1
Salaires	18 156	16 620
Charges sociales	12 472	11 484
Commissions versées au personnel commercial	1 454	1 672
Autres (dont CICE)	248	352
Total	32 331	30 128

Conformément à l'article 244 quater C du CGI, le CICE a été affecté en 2022 à des efforts de prospection via diverses opérations commerciales et publicitaires.

24 • EFFECTIFS MOYENS

	Exercice N		Exercice N-1	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Effectif moyen du personnel				
Cadres	37	199	37	187
Non cadres	2	150	4	157
Total	39	348	41	344

Les effectifs présentés correspondent au nombre moyen de salariés (en équivalent temps plein) employés directement par la société en contrats à durée indéterminée et durée déterminée, stagiaires exclus.

25 • ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Les organes d'administration et de surveillance ont perçu des jetons de présence pour un montant global de 61 K€ en 2022 contre 48 K€ en 2021.

Aucune avance, aucun crédit, ni aucune engagement n'a été accordé en leur faveur.

26 • RESULTAT NON TECHNIQUE ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Exercice N		Exercice N-1	
Produits				
Autres produits non techniques (incluant réserve de capitalisation)	1 472		4 044	
Récupérations	2 330		2 893	
Produits des placements	56 627		48 820	
Total produits non techniques	60 429		55 489	
Charges				
Charges financières	19 777		14 455	
Produits financiers alloués compte non vie	3 316		3 321	
Autres charges non techniques (incluant réserve de capitalisation)	13 940		2 296	
Total charges non techniques	37 033		20 072	
Total résultat non technique	23 397		35 417	

Le résultat exceptionnel est nul en 2022 comme en 2021.

27 • IMPOTS SUR LES BENEFICES

	Exercice N		Exercice N-1	
Impôt courant	40 415	583	65 250	151
Impôt différé (non comptabilisé dans les comptes sociaux)	5 719	0	-1 838	0
Impôt correspondant aux opérations exceptionnelles	0	0	0	0
Total	46 134	583	63 412	151

Suravenir fait partie du groupe d'intégration fiscale constitué par Crédit Mutuel Arkéa. Sur les exercices 2021 et 2022, la charge d'impôt correspond à l'impôt que Suravenir aurait payé si la société était imposée séparément.

28 • EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif susceptible d'impacter les comptes annuels 2022 n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2022.

L'exposition de Suravenir aux établissements touchés par la crise bancaire survenue en mars 2023 (Silicon Valley Bank, Signature, Silvergate ainsi que Crédit Suisse) est non matérielle.

APPROCHE ANALYTIQUE DU RESULTAT

APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT VIE au 31 décembre 2022

	contrats de capitalisation	contrats individuels Assurance temporaire décès	contrats individuels Assurance Vie, PU ou VL	contrats individuels Assurance Vie, PP	contrats collectifs en cas de décès
1 • Primes	114 269	51 000	1 508 035	9 348	164 853
2 • Charges des prestations	146 703	12 791	2 011 608	7 916	39 585
3 • Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-33 812	-49 964	-533 665	-2 225	-14 194
4 • Ajustements des ACAV	0	0	0	0	0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 378	88 172	30 093	3 657	139 462
5 • Frais d'acquisition	1 109	14 415	11 147	990	61 990
6 • Autres charges de gestions nettes	8 022	6 481	90 904	1 246	24 815
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	9 131	20 896	102 052	2 236	86 805
7 • Produits nets des placements	43 728	1 119	624 406	2 456	1 775
8 • Participation aux résultats et intérêts techniques	28 781	0	423 632	1 830	0
C - SOLDE FINANCIER	14 947	1 119	200 774	625	1 775
14 • Primes cédées	0	10 422	0	2	21 964
15 • Part des réassureurs dans les charges de prestations	0	2 287	0	0	8 224
16 • Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	-39 699	0	1	-152
17 • Part des réassureurs dans la participation aux résultats					
18 • Commissions reçues des réassureurs	0	341	0	0	2 309
D - SOLDE DE REASSURANCE	0	-47 493	0	-1	-11 583
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	7 193	20 902	128 815	2 045	42 849
HORS COMPTE					
19 • Montants des rachats	147 052	0	1 369 111	1 535	0
20 • Intérêts techniques bruts de l'exercice	6 634	0	28 599	1 734	0
21 • Provisions techniques brutes à l'ouverture	2 052 976	76 805	29 197 072	114 521	90 988
22 • Provisions techniques brutes à la clôture	2 012 785	27 209	28 208 238	113 734	74 034
23 • Provisions techniques brutes moyennes	2 032 880	52 007	28 702 655	114 127	82 511

contrats collectifs en cas de vie	contrat en unité de compte	contrats collectifs Art. L441-1	Plans d'Epargne Retraite Populaires	diversifié	PER	Total des affaires	Acceptation	Total général
3 392	2 822 744		32 322	0		4 705 964		4 705 964
52 375	744 449		28 422	0		3 043 849		3 043 849
-50 450	228 478		-26 153	1		-481 989		-481 989
0	- 1 765 151		-25 691	1		-1 790 846		-1 790 846
1 468	84 665		4 363	0		353 258		353 258
38	36 345		477	0		126 513		126 513
109	127 434		2 983	0		261 995		261 995
147	163 780		3 460	0		388 508		388 508
10 856	132 344		8 115	1		824 800		824 800
6 865	0		6 822	0		467 930		467 930
3 991	132 344		1 293	1		356 870		356 870
0	27		0	0		32 415		32 415
0	0		0	0		10 511		10 511
0	7		0	0		-39 843		-39 843
			0			0		0
0	0		0	0		2 651		2 651
0	-20		0	0		-59 096		-59 096
5 312	53 210		2 195	1		262 524		262 524
36 539	580 416		9 424	0		2 144 076		2 144 076
4 148	0		0	0		41 115		41 115
524 027	18 467 727		632 956	63		51 157 138		51 157 138
2 924	18 494 390		579 804	64	1 567 434	51 080 611		51 080 611
263 476	18 481 059		606 380	63	783 717	51 118 874		51 118 874

APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT VIE

au 31 décembre 2021

	contrats de capitalisation	contrats individuels Assurance temporaire décès	contrats individuels Assurance Vie, PU ou VL	contrats individuels Assurance Vie, PP	contrats collectifs en cas de décès
1 • Primes	121 439	49 383	1 630 678	10 253	155 204
2 • Charges des prestations	134 526	16 741	2 053 578	7 542	39 531
3 • Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-13 955	52 714	-440 415	-2 061	1 348
4 • Ajustements des ACAV	0	0	0	0	0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	868	-20 072	17 515	4 771	114 324
5 • Frais d'acquisition	888	13 384	12 708	1 033	63 404
6 • Autres charges de gestions nettes	7 971	6 495	89 375	1 339	22 716
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	8 859	19 879	102 083	3 372	86 120
7 • Produits nets des placements	45 220	1 089	650 561	2 563	2 028
8 • Participation aux résultats et intérêts techniques	35 216	0	434 282	1 845	0
C - SOLDE FINANCIER	10 004	1 089	216 279	718	2 028
14 • Primes cédées	0	10 116	0	2	16 515
15 • Part des réassureurs dans les charges de prestations	0	3 553	0	7	5 386
16 • Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	39 873	0	-6	-293
17 • Part des réassureurs dans la participation aux résultats					
18 • Commissions reçues des réassureurs	0	260	0	0	2 129
D - SOLDE DE REASSURANCE	0	33 570	0	0	-9 292
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	2 014	-5 292	131 711	3 117	20 939
HORS COMPTE					
19 • Montants des rachats	134 076	0	1 443 236	1 675	0
20 • Intérêts techniques bruts de l'exercice	6 990	0	26 720	1 753	0
21 • Provisions techniques brutes à l'ouverture	2 004 345	20 895	29 016 293	115 450	90 927
22 • Provisions techniques brutes à la clôture	2 052 976	76 805	29 197 072	114 521	90 988
23 • Provisions techniques brutes moyennes	2 028 661	48 850	29 106 682	114 985	90 958

contrats collectifs en cas de vie	contrat en unité de compte	contrats collectifs Art. L441-1	Plans d'Epargne Retraite Populaires	diversifié	Total des affaires	Acceptation	Total général
8 322	2 938 086		62 424	0	4 975 787		4 975 787
237 783	691 463		28 094	0	3 209 257		3 209 257
-230 680	3 545 765		55 959	1	2 968 677		2 968 677
0	1 399 890		26 669	1	1 426 560		1 426 560
1 220	100 747		5 039	0	224 413		224 413
120	33 665		857	0	126 060		126 060
669	111 737		3 851	0	244 152		244 152
789	145 401		4 708	0	370 212		370 212
14 162	99 604		9 663	1	824 890		824 890
8 890	0		8 373	0	488 607		488 607
5 271	99 604		1 290	1	336 284		336 284
0	43		0	0	26 676		26 676
0	0		0	0	8 946		8 946
0	-18		0	0	39 557		39 557
			0		0		0
0	0		0	0	2 390		2 390
0	-62		0	0	24 217		24 217
5 702	54 888		1 621	1	214 701		214 701
			0				
223 710	557 419		13 240	0	2 373 355		2 373 355
4 496	0		0	0	39 959		39 959
746 569	15 086 315		647 400	63	47 728 256		47 728 256
524 027	18 467 727		632 956	64	51 157 138		51 157 138
635 298	16 777 021		640 178	63	49 442 697		49 442 697

APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT NON VIE au 31 décembre 2022

	Dommages corporels (contrats individuels)	Dommages corporels (contrats collectifs)	Perte pécuniaires divers	Total des affaires directes France	Acceptation en réassurance (non vie)	Total général
1 • Primes	16 855	54 015		70 870		70 870
1a primes	16 855	54 015		70 870		70 870
1b variation des primes non acquises						
2 • Charges de prestations	-11 201	76 700		65 499		65 499
2a prestations et frais payés	3 197	33 775		36 972		36 972
2b charges des provisions pour prestations diverses	-14 398	42 925		28 527		28 527
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	28 056	-22 685		5 371		5 371
3 • Frais d'acquisition	3 511	21 389		24 899		24 899
4 • Autres charges de gestions nettes	2 564	6 221		8 785		8 785
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	6 075	27 610		33 685		33 685
5 • Produits nets des placements	498	2 818		3 316		3 316
6 • Participation au résultat et intérêts techniques	0	0		0		0
C - SOLDE FINANCIER	498	2 818		3 316		3 316
7 • Parts des réassureurs primes acquises	7 866	6 978		14 844		14 844
8 • Parts des réassureurs prestations payées	2 176	4 391		6 566		6 566
9 • Parts des réassureurs charges des provisions pour prestations	-14 206	7 555		-6 651		-6 651
10 • Part réassureurs participations résultats				0		0
11 • Commissions reçues des réassureurs	185	669		853		853
D - SOLDE DE REASSURANCE	-19 712	5 636		-14 076		-14 076
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	2 767	-41 841		-39 074		-39 074
HORS COMPTE						
12 • Prov. primes non acquises (clôture)						
13 • Prov. primes non acquises (ouverture)						
14 • Provision pour SAP (clôture)	12 565	73 482	0	86 047		86 047
15 • Provision pour SAP (ouverture)	9 028	59 906	0	68 935		68 935
16 • Autres prov. techniques (clôture)	9 228	106 152	0	115 380		115 380
17 • Autres prov. techniques (ouverture)	27 162	76 803	0	103 966		103 966

APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT NON VIE

au 31 décembre 2021

	Dommages corporels (contrats individuels)	Dommages corporels (contrats collectifs)	Perte pécuniaires divers	Total des affaires directes France	Acceptation en réassurance (non vie)	Total général
1 • Primes	17 166	53 133		70 300		70 300
1a primes	17 166	53 133		70 300		70 300
1b variation des primes non acquises						
2 • Charges de prestations	20 116	42 556		62 672		62 672
2a prestations et frais payés	2 554	33 279		35 834		35 834
2b charges des provisions pour prestations diverses	17 561	9 277		26 838		26 838
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	-2 949	10 577		7 628		7 628
3 • Frais d'acquisition	3 400	22 377		25 777		25 777
4 • Autres charges de gestions nettes	2 726	5 993		8 720		8 720
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	6 126	28 370		34 497		34 497
5 • Produits nets des placements	573	2 748		3 321		3 321
6 • Participation au résultat et intérêts techniques	0	0		0		0
C - SOLDE FINANCIER	573	2 748		3 321		3 321
7 • Parts des réassureurs primes acquises	7 464	5 628		13 092		13 092
8 • Parts des réassureurs prestations payées	1 840	1 859		3 699		3 699
9 • Parts des réassureurs charges des provisions pour prestations	16 345	3 097		19 442		19 442
10 • Part réassureurs participations résultats				0		0
11 • Commissions reçues des réassureurs	143	738		881		881
D - SOLDE DE REASSURANCE	10 864	65		10 929		10 929
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	2 361	-14 980		-12 619		-12 619
HORS COMPTE						
12 • Prov. primes non acquises (clôture)						
13 • Prov. primes non acquises (ouverture)						
14 • Provision pour SAP (clôture)	9 028	59 906		68 935		68 935
15 • Provision pour SAP (ouverture)	10 119	58 401		68 520		68 520
16 • Autres prov. techniques (clôture)	27 162	76 803		103 966		103 966
17 • Autres prov. techniques (ouverture)	8 510	69 032		77 542		77 542



Suravenir
Siège social
232, rue Général Paulet
BP 103
29802 Brest Cedex 9

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest - CS 92459-75 436 Paris Cedex 9).



www.suravenir.fr